

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 2 mars 2020

Convocations envoyées le mardi 18 février 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Michel LANDRIEU est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2020.



N° 2020-14 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE le rapport tel qu'il a été présenté et tel qu'annexé à la présente délibération.

☞ VALIDE le calcul des charges transférées d'une part, pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage comme indiqué dans le rapport annexé, d'autre part pour les charges transférées au titre des Résidences Autonomie pour le CIAS.

☞ CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

N° 2020-15 : Réaménagement du centre-bourg (secteurs 2 et 4) – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

- ☞ ADOPTE le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg.
- ☞ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération : réaménagement du centre-bourg (secteurs 2 et 4).
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette aide financière.

N° 2020-16 : Etude et vote des comptes de gestion 2019 du budget principal « Commune » et du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2019 du budget principal « Commune » et du budget annexe « Commerce ».

N° 2020-17 : Compte Administratif 2019 du budget annexe « Commerce »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Commerce, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMERCE						
Résultats reportés		13 591,72 €		13 809,85 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	97 304,75 €	94 300,35 €	15 381,66 €	10 172,88 €		
Résultat de l'exercice	3 004,40 €		5 208,78 €			
Résultats de clôture		10 587,32 €		8 601,07 €		
Restes à réaliser	2 566,78 €					
RESULTATS DEFINITIFS		8 020,54 €		8 601,07 €		16 621,61 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 8 601,07 €.
- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 10 587,32 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 0,00 €.

N° 2020-18 : Compte Administratif 2019 du budget principal « Commune »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Commune, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE						
Résultats reportés	1 261,69 €			551 707,38 €		
Affectation en 1068						
Opérations de l'exercice	711 763,75 €	721 118,75€	445 125,09 €	647 156,26 €		
Résultat de l'exercice		9 355,00 €		202 031,17 €		
Résultats de clôture		8 093,31 €		753 738,55 €		
Restes à réaliser	7 129,48 €	38 350,73 €				
RESULTATS DEFINITIFS		39 314,56 €		753 738,55 €		793 053,11 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 753 738,55 €.
- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 8 093,31 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 0,00 €.

N° 2020-19 : Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :
 - 21,35 % pour la taxe d'habitation
 - 20,09 % pour la taxe du foncier bâti
 - 46,57 % pour la taxe du foncier non bâti

N° 2020-20 : Etude et vote du budget primitif 2020 du budget principal « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2020 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 304 055,55 €
- Recettes de fonctionnement : 1 304 055,55 €
- Dépenses d'investissement : 586 130,48 €
- Recettes d'investissement : 586 130,48 €

N° 2020-21 : Etude et vote du budget primitif 2020 du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2020 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 19 001,07 €
- Recettes de fonctionnement : 19 001,07 €
- Dépenses d'investissement : 19 716,78 €
- Recettes d'investissement : 19 716,78 €

★ ★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

★ ★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 3 mars 2020,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

